

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

| | |
|-----------------------------|---|
| Présents | BERNIN Elianne, CHARBONNIER Pierre, DEVES Marc, MARIJON David, MISSET Arnaud, MEISS Bernard, PASCAL Mehdi, MOYON Amélie |
| Absents / Excusés | BACONNIER Pascale, CARPENTIER Maryse, DUBUIS Yann, LAFFONT Juliette, JUQUIN Barbara, SOBRAL Michaëlle |
| Quorum | Atteint |
| Secrétaire de séance | Marc DEVES |

Le conseil Municipal a pris les décisions suivantes à l'unanimité

1 – Décision modificative n° 1 / 2017

Modifications budgétaires suivantes :

En section de fonctionnement :

En recettes : + 15 244,00 € issu des dotations notifiées et autres attributions

En dépenses : + 15 244,00 € => 10 000 € transféré à section d'investissement

=> 4 644,00 € cotisation aux caisses de retraite

=> 600,00 € autres charges

En section d'investissement :

En recettes : 22 554 € (dont 11 913 € fonds concours voirie CCBA)

En dépenses : 22 554,00 € => 14 000,00 € chapitre 21

=> 8 354,00 € chapitre 23

=> 200,00 € dépôt et cautionnement

2 – Tarif cantine scolaire à compter du 1^{er} octobre 2017

Monsieur COURT restaurant « Aux Vieux Arceaux » fournisseur des repas à la cantine scolaire augmente ses prix de 3 % ; à compter du 1^{er} octobre 2017 le repas sera facturé 3,84 €.

3 – CCCBA : modification des statuts au 1^{er} janvier 2018 prise de compétence GEMAPI

La CCBA va prendre, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (GEMAPI).

1) Création au 1^{er} janvier 2018 de l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (l'EPTB versant de l'Ardèche) par la fusion du Syndicat Mixte Ardèche Claire avec les Syndicats de la Beaume-Drobie et Chassezac avec les réserves émises par la CCBA.

2) La modification des statuts de la CCBA au 1^{er} janvier 2018 par la prise des compétences suivantes :

- **compétence obligatoire** : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- **compétence supplémentaire** uniquement sur le bassin versant de l'Ardèche pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et le suivi du SAGE Ardèche.

Pour l'exercice de ces compétences, la CCBA adhèrera en lieu et place de ses communes membres à l'EPTB versant de l'Ardèche qui sera créé au 1^{er} janvier 2018 par la fusion des trois syndicats (Syndicat Mixte Ardèche Claire avec les Syndicats de la Beaume-Drobie et Chassezac) qui vont transférer leurs compétences au nouvel établissement ainsi créé.

4- CCBA : rapport 2016 sur le prix de la qualité du service de collecte des déchets CCPAV

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du service de collecte des déchets de la CCPAV et émet un avis favorable.

5 – SDEA : modification des statuts

La modification consiste :

- au changement de la représentativité du Département : limité à la moitié des membres du Comité Syndical et du Bureau Syndical) et des autres membres qui seront scindés en 2 collèges à part égale entre les EPCI et les communes.
- au changement de dénomination ; le SDEA devenant le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement puisqu'il sera aura la possibilité d'accompagner les collectivités dans leur démarche de développement territorial.

6- SDE 07 : Transfert de compétence éclairage public

La décision a été ajournée par manque de précisions : ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

7- Redevance d'occupation du domaine public

Pour EDF ENEDIS : le montant est fixé à 200,00 € pour 2017 (augmentation de 1,36 % par rapport à 2016)

Pour France Télécom : les tarifs pour 2017 sont

- 38,05 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
 - 50,74 € par kilomètre et par artère en aérien ;
 - 25,37 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- Ce qui fait génère pour la commune un produit de 330,81 € pour 2017

8- Régularisation de la voie communale n° 7 de La Conquête :

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de régulariser la route au hameau de la Conquête par la réalisation d'un document d'arpentage (un devis a été réalisé pour 1 824,00 € TTC) ; l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles nécessaires à l'emprise de la route ; la régularisation administrative par des actes.

9- Demande de création d'un point d'arrêt à Fontbonne

Le Conseil Municipal demande au Département la création d'un arrêt de car à Fontbonne pour que les enfants du hameau qui fréquentent le collège de Vals les Bains puissent prendre le véhicule de transport scolaire qui descend de Genestelle. Un dossier va être constitué pour la concrétisation de ce point d'arrêt.

10- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent, le conseil Municipal procède à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 32 heures à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le texte intégral des délibérations est consultable en Mairie

Vu le Maire